

Les membres du conseil municipal de la commune de Chaumont-Porcien, légalement convoqués par le Maire, M. LANEAU Philippe se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme BERNARD Marie-Claude doyenne d'âge du conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT).

**Membres présents : Membres présents :** Mesdames MUTEREL Nadine, GUZA Hélène, BERNARD Marie-Claude, MARTIN Jessica, SAMYN Mélody. Messieurs DEVIE Jean, SAMYN Philippe, PAIN Anthony, LEFÈVRE Jacky, BRAVO ALVAREZ Samuel.

**Secrétaire de séance :** Madame GUZA Hélène

---

---

### **Ordre du jour**

Élection du Maire et de (son) ou (ses) Adjoint(s). Article L.2122-8 du CGCT

- Nomination Secrétaire de séance et des Assesseurs
  - Installation des Conseillers Municipaux nouvellement élus
    - Élection du Maire
    - Détermination du nombre d'Adjoints
    - Élection Adjoint(s)
  - Lecture de la Charte de l' élu local (article L.1111-13 du CGCT)
    - Détermination du nombre de Maires délégués
    - Élection Maire(s) délégué(s)
  - Désignation des délégués auprès de la FDEA (1 délégué, 1 suppléant), SIAEP (4 titulaires, 4 suppléants), Syndicat Jean-Mermoz (4 titulaires, 4 suppléants)
    - Désignation des membres de(s) commission(s)
- 

#### **- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame GUZA Hélène est désignée secrétaire de séance.

#### **- ELECTION DU MAIRE**

Les membres du conseil municipal de la commune de Chaumont-Porcien, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme BERNARD Marie-Claude doyenne d'âge du conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT).

Les conseillers municipaux présents au nombre de onze formant la majorité des membres en exercice, le président déclare, que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer (art. L. 2121-17 du CGCT).

#### **Le Président expose :**

À l'issue du scrutin du 15 mars 2026, le conseil municipal de Chaumont-Porcien a été élu au complet et il peut donc être procédé à l'élection du Maire.

Il est rappelé que les dispositions du CGCT sont les suivantes :

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (art. L. 2122-7 du CGCT).

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal (art. L. 2122-8 du CGCT)

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Madame BERNARD Marie-Claude et monsieur BRAVO ALVAREZ Samuel.

**Se porte candidat :**

Monsieur LANEAU Philippe

**Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.**

Résultats du 1er tour :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

**A obtenu :**

M. Philippe LANEAU : 10 (dix suffrages exprimés)

M. LANEAU Philippe ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé et installé Maire de la commune de Chaumont-Porcien.

**- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE****Le Maire expose :**

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour : 11 voix

**DECIDE :**

De fixer à deux le nombre d'Adjointes au Maire de la commune de Chaumont-Porcien

**- ELECTION DES ADJOINTS****Le Maire expose :**

Il est rappelé que les dispositions du CGCT sont les suivantes :

Les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT (art. L. 2122-7-2 du CGCT).

**Une seule liste se porte candidate :**

Liste : M. SAMYN Philippe et Mme BERNARD Marie-Claude

**Après recensement de liste/candidats, il est procédé à l'élection :**

Résultat du 1er tour :

Nombre de votants : .11

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

**A obtenu**

Liste : M. SAMYN Philippe et Mme BERNARD Marie-Claude, nombre de voix : 9 (neuf suffrages exprimés)

### **Proclamation des résultats de l'élection :**

La liste M. SAMYN Philippe et Mme BERNARD Marie-Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjoints au Maire :

- 1er Adjoint : M. SAMYN Philippe
- 2ème Adjointe : Mme BERNARD Marie-Claude

### **- LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL, (article L.2121-7) prévue à l'article L1111-1-1 du CGCT**

Monsieur BRAVO ALVAREZ Samuel, conseiller municipal donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après trois absences non justifiées, une radiation pourra être envisagée. Il précise également que tout justificatif transmis une heure avant le début de séance, ainsi que les SMS, ne seront pas considérés comme recevables.

### **- DETERMINATION DU NOMBRE DE MAIRES DELEGUES POUR LES COMMUNES ASSOCIEES DE WADIMONT ET LOGNY-LES-CHAUMONT**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer à deux le nombre de Maires délégués
- Un Maire délégué pour la commune de Logny-Les-Chaumont
- Un Maire délégué pour la commune de Wadimont

#### Vote du conseil municipal :

Pour : 9 voix

Nuls : 2 voix

### **- ELECTION DU MAIRE DELEGUE POUR LA COMMUNE DE WADIMONT**

Article L2122-18 du CGCT

Suite à l'installation des conseillers municipaux, de l'élection du Maire, de l'élection des Adjoints au Maire, à la détermination du nombre de Maire délégué, il est procédé à l'élection du Maire délégué pour la commune de Wadimont.

#### **Se porte candidat :**

Monsieur LEFÈVRE Jacky

**Après recensement de la candidature, il est procédé au vote.**

Résultats du 1er tour :

Nombre de votants : 11

Nombre de nul : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

#### **A obtenu :**

M. LEFÈVRE Jacky : 10 (dix suffrages exprimés)

M. LEFÈVRE Jacky ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé et installé Maire délégué de la commune de Wadimont.

## **ELECTION DU MAIRE DELEGUE POUR LA COMMUNE DE LOGNY-LES-CHAUMONT**

Article L2122-18 du CGCT

Suite à l'installation des conseillers municipaux, de l'élection du Maire, de l'élection des Adjoints au Maire, à la détermination du nombre de Maire délégué, il est procédé à l'élection du Maire délégué pour la commune de Logny-Les-Chaumont.

### **Se porte candidat :**

Monsieur DEVIE Jean

**Après recensement de la candidature, il est procédé au vote.**

Résultats du 1er tour :

Nombre de votants : 11

Nombre de nul : 1

Nombre de blanc : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

### **A obtenu :**

M. DEVIE Jean : 9 (neuf suffrages exprimés)

M. DEVIE Jean ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé et installé Maire délégué de la commune de Logny-Les-Chaumont.

### **- DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE LA FDEA**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien, de désigner M. DEVIE Jean, Maire délégué de la commune de Logny-Les-Chaumont en qualité de titulaire et M. LANEAU Philippe, Maire en qualité de suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De nommer :

Monsieur DEVIE Jean, délégué titulaire auprès de la FDEA

Monsieur LANEAU Philippe, délégué suppléant auprès de la FDEA

### **- DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SIAEP**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

**De nommer :**

Les délégués titulaires :

LANEAU Philippe

SAMYN Philippe

LEFÈVRE Jacky

DEVIE Jean

Les délégués suppléants :

MUTEREL Nadine

PAIN Anthony

GUZA Hélène

BRAVO ALVAREZ Samuel

### **- DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT JEAN-MERMOZ DE CHAUMONT-PORCIEN**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

**De nommer :**

Les délégués titulaires :

SAMYN Philippe

SAMYN Mélody

MARTIN Jessica

PAIN Anthony

Les délégués suppléants :

LANEAU Philippe

DEVIE Jean

BERNARD Marie-Claude

BRAVO ALVAREZ Samuel

#### **- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur LANEAU Philippe expose que les conseillers communautaires sont énumérés dans l'ordre du tableau établi à la suite de l'élection du Maire et des Adjoints.

Sont nommés à l'unanimité des membres présents, messieurs LANEAU Philippe, Maire et SAMYN Philippe 1<sup>er</sup> adjoint, conseillers communautaires, auprès de la communauté de communes des crêtes préardennaises.

#### **- DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS : (le Maire est président de toutes les commissions)**

##### **COMMISSION FINANCES – BUDGETS ET APPEL D'OFFRES**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien,  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De nommer les membres de la commission des finances – budgets et appel d'offres :

Président : Monsieur LANEAU Philippe

Mme BERNARD Marie-Claude

M. DEVIE Jean

M. LEFÈVRE Jacky

M. SAMYN Philippe

##### **COMMISSION TRAVAUX, BÂTIMENTS, CIMETIERES, ROUTES**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien,  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De nommer les membres de la commission travaux :

Président : Monsieur LANEAU Philippe

Mme GUZA Hélène

Mme MUTEREL Nadine

M. DEVIE Jean

M. LEFÈVRE Jacky

M. PAIN Anthony

M. SAMYN Philippe

##### **COMMISSION FÊTES ET LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur LANEAU Philippe, Maire de la commune de Chaumont-Porcien,  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

De nommer les membres de la commission fêtes et loisirs, culture et associations :

Président : Monsieur LANEAU Philippe

Mme BERNARD Marie-Claude

Mme MARTIN Jessica

Mme MUTEREL Nadine

Mme SAMYN Mélody

M. BRAVO ALVAREZ Samuel

M. PAIN Anthony

Monsieur LANEAU Philippe précise que les vice-présidents de chaque commission devront assurer la gestion de leurs commissions (convocation, rédaction, compte-rendu).

Séance levée à 11h45

La secrétaire de séance

Mme GUZA Hélène



Le Maire

M. LANEAU Philippe

